12, rue du Gal de Gaulle - 68 730 BLOTZHEIM

CONSEIL D'ECOLE

Mardi 06 novembre 2018

Présents:

<u>Les représentants des communes :</u> M. Gasser, 1^{er} Adjoint au Maire

Mme Stimpfling, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires

<u>Les représentants de parents :</u> Mmes Beutler, Brech, Burgos, Faudot, Flores, Idesheim, Muller, Reinle, Treondle,

Trouessin et MM. Battistelli, Beltran, Darpin, Grienenberger, Lefebvre, Legendre, Stiedel,

Terasconi

<u>L'équipe enseignante et ATSEM :</u> Mmes Barrenechea, Baudot, Fabius, Flaud, Freitag, Frey, Gutron, Keller, Koerber, Muller,

Schwaller, Stoecklin, Zielinski et MM. Desberceaux, Gerling et Heyer

Absents et excusés : Mme. Schillinger, Inspectrice de l'Education Nationale

en charge de la circonscription de Saint-Louis,

M. Meyer, Maire

M. Weider, Représentant de parents d'élèves Mmes Bouhabila, Pflimlin et Sutter, Enseignantes

Début de la réunion : 18h

Secrétaires : Mmes Burgos et Zielinski

La directrice, Mme Roch, salue l'assemblée, remercie les présents, excuse les absents et rappelle l'ordre du jour.

1 <u>La présentation du nouveau conseil d'école :</u>

1.1 Les résultats des élections du 12 octobre 2018 :

620 inscrits

329 votants

65 bulletins blancs ou nuls

264 suffrages exprimés

Taux de participation: 53,06%

<u>Historique</u>: 44,88% en 2017-2018; 42,67% en 2016-2017

1.2 Le fonctionnement du conseil d'école :

<u>Les membres à voix délibérative :</u> le directeur qui est le président de séance ; deux élus ; l'inspecteur de l'Education nationale ; les maitres de l'école et les maitres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; un des maitres RASED ; les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

Les membres à voix consultative :

Les personnes intervenant à l'école et invitées par le directeur pour traiter un point particulier de l'ordre du jour (les ATSEM ; le médecin scolaire ; les intervenants en religion...).

Fonctionnement:

- Constitué pour une année;
- Siégeant jusqu'au renouvèlement des membres ;
- Une réunion par trimestre au moins ;
- Autres sessions : à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres ;
- Deux secrétaires de séance ;
- Procès-verbal dressé par le président et diffusé sur le site Internet de la commune ou en version papier pour les parents qui en font la demande

Attributions:

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
- Dans le cadre du projet d'école, il donne ses avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, mais aussi sur toutes les questions qui intéressent la vie de l'école;
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école;

- Examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents (lors de la première réunion);
- Doit être informé sur : les principes de choix de matériels pédagogiques divers, l'organisation des aides spécialisées (APC, stage de remise à niveau), le bilan d'activité et financier de la coopérative ou de l'association sportive le cas échéant.

Règles:

- Seuls les points figurant à l'ordre du jour sont abordés ;
- Le conseil d'école n'est pas le lieu d'examen de problèmes particuliers liés à une classe, un enseignant, un élève ;
- Les Représentants de parents représentent l'ensemble des parents de l'école et non pas uniquement les parents de la classe de leur enfant ;
- Les votes s'effectuent à main levée, sauf demande préalable des membres d'effectuer un vote à bulletin secret;
- Respect de la parole de chacun ;
- Distribution de la parole par le Président.

Rôles des Représentants de Parents :

- Associés à la vie de l'école notamment en participant aux conseils d'école;
- Missions d'information et de communication auprès des parents (rendre compte des travaux des instances dans lesquelles ils siègent);
- Peuvent accompagner les familles qui les sollicitent pour intervenir auprès de la directrice pour évoquer un problème particulier (non évoqué en conseil d'école).

2 <u>La rentrée 2018-2019</u>:

2.1 Retour sur l'organisation du jour de la rentrée :

Accueil à l'école élémentaire : dès 7h55, constitution des rangs et appel par chaque enseignant à 8h05, mot d'accueil de la directrice et entrée en classe des élèves.

Accueil des élèves à l'école maternelle : dès 7h45 pour les parents qui travaillent, à 9h pour les GS, MS et certains PS puis à 9h30 pour les autres PS.

L'organisation du jour de la rentrée a été appréciée dans la plus grande majorité des cas. Les représentants de parents remercient l'école pour cette gestion.

2.2 Les effectifs, les classes et le personnel :

L'école comporte 428 élèves :

- 164 élèves de maternelle : 111 monolingues et 53 bilingues,
- 263 élèves d'élémentaire : 147 monolingues et 116 bilingues

Il y a 6 classes maternelles et 11 classes élémentaires.

a) A l'école maternelle :

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs	Total
PS-MS mono	Classe 1	Carole MESSAI Remplacée par Elisa FABIUS	PS: 11 MS: 17	28
PS-MS mono	Classe 2	Jean-Marc HEYER	PS: 10 MS: 17	27
PS-GS mono	Classe 3	Elisabeth FLUCK	PS: 16 GS: 12	28
PS-GS mono	Classe 6	Isabelle BARRENECHEA	PS: 16 GS: 12	28
MS-GS bi	Classe 4	Delphine GUTRON Français mardi/vendredi Nathalie FREITAG Allemand lundi/jeudi	MS: 15 GS: 12	27
MS-GS bi	Classe 5	Nathalie FREITAG Allemand mardi/vendredi Delphine GUTRON Français lundi/jeudi	MS: 15 GS: 11	26

Fréquentation des PS l'après-midi : 35 sur 53, soit 2/3

b) A l'école élémentaire monolingue :

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs	Total
CP mono	Classe 1	Nesrin Schwaller	27	27
CE1 mono	Classe 6	Camille Zielinski	20	20
CE1-CE2 mono	Classe 2	Laetitia Flaud Lundi/mardi Laetitia Sutter Jeudi/vendredi	CE1: 7 CE2: 18	25
CE2-CM1 mono	Classe 3	Anne Frey	CE2 : 10 CM1 : 16	26
CM1-CM2 mono	Classe 11	Stéphanie Koerber	CM1:11 CM2:14	25
CM1-CM2 mono	Classe 9	Florence Baudot	CM1:9 CM2:16	25

c) A l'école élémentaire bilingue :

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs
CP bi	Classe 10	Valérie Keller (LCR)	23
CE1 bi	Classe 6	Céline Muller français lundi/jeudi Frédéric Desberceaux allemand mardi/vendredi	23
CE2 bi	Classe 8	Inès Bouhabila français lundi/jeudi Timothée Gerling allemand mardi/vendredi	23
CE2-CM1 bi	Classe 12	Inès Bouhabila français mardi/vendredi Elodie Pflimlin allemand lundi/jeudi	CE2 : 6 CM1 : 17 Total : 23
CM2 bi	Classe 7	Frédéric Desberceaux allemand lundi/jeudi Céline Muller français mardi/vendredi	24

d) Le personnel de l'école

Le personnel: 19 enseignants et 1 directrice

Les autres adultes intervenants à l'école :

2 enseignantes remplaçantes rattachées à l'école : Mme FABIUS Elisa et Mme GATEAU Amélie

6 ATSEM: Mmes CHOSEROT, DEPARIS, MARTZ, SCHLICHT, STOECKLIN et WEISS

Il n'y a plus d'EVS (secrétaire) à l'école depuis le 1er octobre 2016 (fin des contrats aidés)

L'école a la possibilité de recruter un service civique (missions différentes de l'EVS), la directrice a effectué une demande le 1^{er} septembre, mais n'a pas eu de nouvelles pour l'instant.

Ponctuellement:

Mme LALANDRE, psychologue scolaire (présente jusqu'en février)

2 AESH: Mme ECKERT et M. MARRON

4 intervenantes en religion catholique: Mmes CAMBLIN, LLORENS, RAVINEL, SUTTER

1 intervenant en religion protestante : M. le Pasteur SCHLUCHTER

1 éducateur sportif : M. SCHMITTER

D'autres intervenants extérieurs : ergothérapeute, psychomotricienne, rééducateur...

Les remplacements :

Mme FABIUS Elisa remplace Mme MESSAÏ Carole en PS-MS (cl.1) jusqu'en janvier.

Mmes BERNHARD, BLENY, KEMPF sont en congé maternité et devraient prolonger leur congé par un congé parental.

2.3 Le retour à la semaine de 4 jours

Les horaires des heures de classes ont été modifiés à la rentrée :

	Accueil	Horaires du matin	Pause	Accueil	Horaires de l'après-midi
Maternelle	7h50-8h00 Prolongé jusqu'à 8h20	8h00-11h25	1h55	13h10-13h20	13h20-15h55
Elémentaire	7h55-8h05	8h05-11h35	2h	13h25-13h35	13h35-16h05

L'école a procédé à une réorganisation des APC qui se déroulent les mardis et les jeudis durant 1h selon un planning à l'année (18 semaines d'APC).

Les temps de pause :

Les représentants de parents souhaitent avoir des précisions sur les choix de l'équipe.

Comme cela avait été présenté lors du conseil d'école du mois de juin dernier, Mme Roch explique les modalités des temps de pause organisés à l'école :

- L'après-midi a été allongé de 30 minutes (2h30), mais la matinée reste toujours plus longue (3h30). L'équipe a fait le choix de conserver une récréation plus longue le matin (20 min) et de ne pas instaurer de temps de récréation « obligatoire » l'après-midi.
- A l'école élémentaire, des temps de pause intérieurs (ou dehors pour les CP) et des activités de ruptures sont aménagés (relaxation, chant...) en fonction des ressentis des enseignants, en fonction de la baisse d'attention des enfants et de leur besoin. L'emploi du temps de l'après-midi est organisé de telle manière que les activités proposées demandent souvent moins de concentration ou d'aptitudes cognitives que le matin.
 Un passage aux toilettes est également prévu.
- Pour la période 1 les CP ont eu une récréation presque tous les après-midis (période de transition).
- Les enseignants indiquent que cette nouvelle organisation ne pose pas problème, et que l'ambiance de travail est de qualité y compris l'après-midi (ce qui n'était pas toujours le cas après un retour de récréation par le passé : enfants excités, difficultés à recentrer le groupe...).

Les élèves qui suivent les APC bénéficient d'un temps de pause dans la cour de récréation entre la fin des cours et le début des APC :

- de 15h55 à 16h15 à l'école maternelle
- de 16h05 à 16h15 à l'école élémentaire.

2.4 La communication école-famille :

Les diverses modalités de communication entre l'école et les familles sont présentées :

- Les temps de rencontre (la réunion de rentrée, les rendez-vous programmés : réunion d'informations, accueil des nouveaux arrivants, matinée d'intégration pour les futurs PS, remise des livrets scolaires et des cahiers de réussites en main propre...)
- Les autres moyens de communication (entretien téléphonique, correspondance par mail avec la directrice, communication écrite : affichage, cahier de liaison).

Le cahier de liaison reste le moyen privilégié de communication. Il permet, par la signature des parents, de s'assurer que l'information soit bien passée.

Les représentants de parents remercient l'école pour la qualité des relations et des moyens de communication mis en place entre les familles et l'école.

3 L'hygiène et la sécurité :

3.1 Le registre santé et sécurité au travail :

Il s'agit d'un document obligatoire qui est mis à disposition du personnel et des usagers. Il est relatif à la santé, la sécurité et la prévention, notamment :

- la sécurité des installations électriques et de gaz,
- l'hygiène des locaux (nettoyage général, état des sanitaires...),
- l'aspect immobilier : difficultés d'accès, de circulation, l'état général des bâtiments,
- l'environnement extérieur : pollution, bruits, signalisation, éclairage,
- l'ambiance de travail : éclairage, espace de travail, port de charge, bruit, travail sur écran, cadre de vie, température...

Chaque usager peut signaler un problème ou faire des suggestions pour améliorer les conditions de travail à l'école via une fiche de signalement. Le registre santé et sécurité au travail se trouve au bureau de la directrice.

Selon la nature du signalement, différentes mesures peuvent être prises pour répondre à la problématique relevée (mesures conservatoires, information du Maire, de l'Inspectrice, du conseiller départemental prévention, action pour résoudre le problème).

Les représentants de parents demandent si les parents peuvent également remplir la fiche de signalement. Mme Roch indique que les parents sont des usagers de l'école et peuvent donc faire un signalement.

Les représentants de parents demandent s'il est possible d'effectuer un signalement pour le Palais Beau Bourg par exemple. Le signalement se limite à l'école, mais Mme Roch précise que s'il y a des remarques à formuler quant à l'usage du Palais Beau Bourg par l'école, elles peuvent lui être transmises et qu'elle les communiquera à la municipalité.

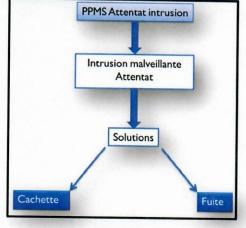
3.2 Le plan Vigipirate

Le plan Vigipirate a été renforcé depuis la rentrée 2016-2017. Il n'y a pas eu de nouvelles consignes à la rentrée 2018-2019. L'application du plan reste identique à l'année précédente.

3.3 Le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté « Attentat – Intrusion »

Chaque école doit posséder un plan particulier de mise en sureté en cas d'attentat ou d'intrusion. Ce plan détaille les consignes à

mettre en œuvre en cas d'incident.



Avant les vacances de la Toussaint les écoles doivent tester leur PPMS en effectuant un exercice « Intrusion ».

Comme les années précédentes, les familles ont été informées de la mise en place de cet exercice et de ces modalités.

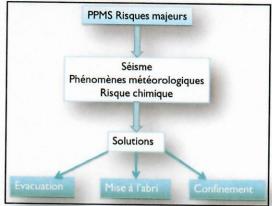
Les exercices ont eu lieu le 18 octobre 2018 à la maternelle, et le 19 octobre 2018 à l'élémentaire.

L'exercice s'est déroulé dans de très bonnes conditions après préparation des élèves (jeux, usage de la littérature de jeunesse...). Aucun élève n'a manifesté de l'anxiété ou de la peur. L'ensemble des élèves se souvenait de l'exercice mené l'an passé, et les nouveaux élèves, notamment les élèves de petite section, ont bien réagi.

Un point reste néanmoins à retravailler : la diffusion du signal. A l'école maternelle, les modalités de communication du signal doivent être revues suite à la modification du bâtiment. A l'école élémentaire, les possibilités de déclencher l'alerte doivent être également reconsidérées.

3.4 <u>Le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté « Phénomène météorologique et risque majeur »</u>

Chaque école possède également un plan particulier de mise en sureté en cas de phénomène météorologique ou de risque majeur. Ce plan détaille les consignes à mettre en œuvre en cas d'incident.



Pour valider ce plan, l'école doit également effectuer deux exercices dans l'année en choisissant différents scénarios.

Réunion technique :

Le 16 octobre 2018, une réunion technique en présence des différents partenaires (école, municipalité, conseiller prévention) a eu lieu. Divers points sont encore à travailler :

- Mise à jour des plans à l'école maternelle.
- Mise au point sur les modalités de communication : comment donner l'alerte, comment communiquer durant la crise.
- Définition de nouveaux signaux pour le risque « Attentat-Intrusion » : problème pour entendre le signal actuel à l'école maternelle.
- Rédaction des nouveaux PPMS pour l'école maternelle suite à la modification du bâtiment.

Les représentants de parents peuvent consulter les dossiers PPMS auprès de la directrice s'ils le souhaitent.

3.5 La sécurité incendie :

L'école doit effectuer trois exercices par an. Le premier exercice d'évacuation a eu lieu lundi 1^{er} octobre à 9h15 en maternelle et 11h15 à l'école élémentaire.

L'alarme a été déclenchée manuellement en présence des services techniques de la ville.

La durée d'évacuation était de 2 minutes environ.

Point à améliorer : certaines lumières sont restées allumées.

Les représentants de parents demandent des précisions concernant les consignes d'évacuation et les modalités de prise en charge par les secours.

L'objectif de l'évacuation est de quitter le plus rapidement possible le bâtiment dans le calme. Les enseignants ont donc pour consigne de faire sortir rapidement et dans le calme les élèves et de les conduire au point de rassemblement où ils effectuent l'appel (les enseignants doivent emporter les registres d'appel qui contiennent les coordonnées des parents). La priorité étant donnée à l'évacuation, les élèves n'ont pas nécessairement le temps de récupérer leur veste accrochée dans les couloirs. Les points de rassemblement sont :

- -la grande cour à l'école élémentaire,
- -la cour rue Nathan Katz et la rue Alma à la maternelle.

Mme Roch rappelle qu'il s'agit de points de rassemblement théoriques qui peuvent être modifiés selon le lieu d'évacuation qui dépendra du lieu du danger.

Les représentants de parents interrogent l'école : y a-t-il quelque chose de prévu (couverture, local de replis) si en cas d'incendie les élèves évacuent sans veste et qu'ils doivent attendre à l'extérieur l'intervention des secours ?

En cas d'incendie, une fois que les élèves et les enseignants ont évacué, ils seront pris en charge par les secours. Les modalités de prise en charge par les secours et la gestion de l'évènement relèveront alors de la compétence de la préfecture.

M. Gasser précise qu'en cas d'incident grave il y a une communication étroite entre la préfecture et la commune mettra à disposition des locaux pour accueillir les élèves en cas de nécessité (le foyer par exemple).

3.6 La surveillance des élèves :

Protocoles de surveillance :

Le protocole de l'école élémentaire a été communiqué aux membres du conseil d'école.

Celui de l'école maternelle est à mettre à jour (fin de travaux du périscolaire et possibilité d'accéder à nouveau à la seconde cour d'école).

3.7 La sécurité aux abords de l'école :

Intervention des Représentants de parents :

- -M. Grienenberger dresse un constat des observations faites par les représentants de parents aux sorties des classes : aux incivilités quotidiennes et au non-respect du code de la route, viennent s'ajouter des comportements violents de la part de certains parents (comportements agressifs, joutes verbales voire insultes...).
- -Des comportements inadaptés ont également été relevés aux entrées de l'école élémentaire (élèves qui errent seuls bien avant l'ouverture de l'école, vélos et trottinettes qui circulent sur le parvis de l'école qui est une zone piétonne...). Les représentants de parents demandent à Mme Roch si un rappel des consignes pourrait être à nouveau fait par le biais du cahier de liaison. Mme Roch répond favorablement.

Les représentants de parents demandent s'il est possible que cette problématique soit également discutée en classe. Mme Roch indique que dans le cadre de l'enseignement moral et civique la thématique de la sécurité routière est abordée (piéton — passager — cycliste / « conducteur »de trottinettes).

- -Les représentants de parents indiquent que lorsqu'ils interviennent auprès des enfants ayant un comportement inadapté devant l'école, certains enfants se montrent irrespectueux et ne tiennent pas compte des remarques des adultes.
- -La circulation à l'école maternelle, à la fin de la rue Alma, en face du portail de l'école pose problème car il y a un manque de visibilité (rue en angle droit). Les représentants de parents demandent à la municipalité de considérer la situation et suggèrent la mise en place d'un miroir. M. Gasser indique que la situation sera étudiée.
- -Les représentants de parents souhaiteraient l'installation de barrières et des marquages au sol devant les écoles ainsi qu'une modification de l'organisation des passages piétons en face de l'école maternelle (jardinière sur les barrières).
- -Les représentants de parents souhaitent voir diminuer le nombre de pages du dossier « sécurité » qu'ils ont créé.
- M. Gasser indique qu'il a été présent à plusieurs reprises lors des entrées en classe. Il a également constaté le comportement irrespectueux de certains usagers de l'école. Il rappelle que la municipalité sollicite régulièrement la gendarmerie et les brigades vertes pour qu'elles interviennent lors des entrées et sorties d'école.

Les représentants de parents demandent à la municipalité une nouvelle réunion « sécurité », la municipalité y répond favorablement.

Les représentants de parents remercient M. Gasser et la municipalité.

4 La collaboration avec la municipalité :

4.1 Ouverture du périscolaire maternelle :

Le périscolaire maternelle « Les Ouistitis » est ouvert depuis le 1^{er} octobre 2018. Mme Roch et Mme Gauvert, la directrice du périscolaire, se sont rencontrées à plusieurs reprises avant et après l'ouverture pour coordonner le travail en équipe des deux structures.

L'ouverture du périscolaire implique quelques modifications pour l'école maternelle :

- mutualisation des locaux,
- coordination des temps de transition scolaire et périscolaire,
- · réorganisation des récréations,
- réactualisation et mise en conformité des divers protocoles de sécurité.

4.2 Equipements:

La municipalité a permis d'équiper les classes pour la rentrée par :

- l'acquisition de nouveaux jeux pour l'école maternelle (puzzle en 3D),
- le renouvèlement de manuels : maths CM1, lecture-compréhension CP, achat de fichiers de maths pour les élèves cycle 2.

Afin de répondre à un besoin de réaménagement de la BCD en élémentaire, un achat de mobilier (étagères, bacs de rangement, canapés) a également été accepté par la municipalité.

Mme Roch remercie la municipalité pour le financement de ces divers équipements.

5 <u>La coopérative scolaire :</u>

5.1 <u>Présentation de l'OCCE : office central des coopératives d'école</u>

La directrice présente l'OCCE (Office Central des Coopératives d'Ecoles) : ses objectifs, ses modalités de fonctionnement. Les objectifs sont multiples (éducatifs, pédagogiques, juridiques, financiers). En s'affiliant à l'OCCE, l'école souhaite développer des valeurs de coopération.

5.2 Fonctionnement de la coopérative scolaire :

L'école s'affilie à l'OCCE en payant une cotisation, puis fait appel à la participation volontaire des familles en début d'année (36€ en maternelle, 20€ ou 30€ ou 36€ en élémentaire selon le nombre d'enfants) et réalise des actions et manifestations pour pouvoir soutenir financièrement les projets des classes.

5.3 Bilan financier pour l'année scolaire 2017-2018 :

Mme Keller Valérie était mandataire de la coopérative scolaire les deux années précédentes et renouvèle son mandat pour l'année 2018-2019. Elle est chargée de la comptabilité. Le compte-rendu financier annuel pour l'année 2017-2018 a été approuvé et signé par deux vérificateurs aux comptes : Mme Flores, parent d'élève, et Mme Sutter, enseignante.

Mme Roch remercie les vérificateurs et invite les représentants de parents à participer à la révision aux comptes.

Mme Roch présente le bilan de l'exercice 2017-2018 :

Solde 2016/2017		+ 15 405,05 €
Cotisations / Fournitures		+ 14 621,00 €
Produits exceptionnels (Chocolats / photos / Fête d'école)		+15 405,04 €
Actions (Saint-Martin / Pâtisseries / Marché de Pâques)		+ 8 345,74 €
Transports	- 3 962,50 €	
Projets spécifiques (théâtre, équitation, copains qui dansent, Petite Camargue, sorties)	- 6 980,92 €	
Matériel (fournitures, bricolage, recette)	- 17 397,45 €	
BILAN	- 28 320,87 €	+ 38 371,78€

Rentrée 2018/2019 + 25 455,95 €

La gestion de la coopérative scolaire représente en moyenne 2h de travail supplémentaire pour Mme Keller. L'an passé, plus de deux cents pièces comptables ont été réalisées.

L'ensemble des membres du conseil d'école remercie Mme Keller pour son travail de qualité et son implication.

5.4 Activités de la coopérative :

<u>La vente de chocolats</u> s'élève à 10 000€ environ soit un bénéfice 5 € par élève. Compte-tenu de la différence importante du nombre de ventes par rapport à l'année dernière, le conseil des maitres s'interroge sur la reconduction ou non de cette action. Ce point sera rediscuté lors du 3^{ème} conseil d'école.

La livraison des chocolats est estimée à la semaine 48 (du 26 au 30 novembre).

Vente de pâtisseries (sortie de classe, Leclerc...).

Fête de la Saint-Martin à l'école maternelle (16.11) et à l'école élémentaire (23.11) pour certaines classes.

6 <u>Le projet d'école 2018-2022</u>:

6.1 Présentation :

Le projet d'école est défini par une circulaire départementale et doit répondre aux axes académiques :

- Axe 1: Des parcours d'apprentissages pour l'acquisition du socle commun ;
- Axe 2: Un environnement serein pour renforcer la confiance ;
- Axe 3: Une école inclusive pour la réussite de tous.

Chacun de ces axes doit être investi dans le nouveau projet d'école de chaque école du département. Il s'agit de définir un objectif par axe. Le choix des objectifs se fait en fonction du contexte de l'école et du bilan du précédent projet. Chaque objectif sera ensuite décliné en actions :

- actions pour toutes les classes,
- actions spécifiques à certains cycles.

6.2 <u>Le projet d'école de notre école :</u>

Mme Roch présente le nouveau projet.

AXE 1: DES PARCOURS D'APPRENTISSAGE POUR L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN

Objectif	Améliorer la compréhension en maitrisant la langue orale et écrite				
Indicateurs	-Usage de la BCD et nombre de prêts effectués -S'exprimer de façon correcte et avec précision pour se faire comprendre dans les activités scolaires -Comprendre un texte littéraire et l'interpréter (ponctuation, reprises anaphoriques, connecteurs, implicite)	18/19	19/20	20/21	21/22
Action 1	Développer le gout du livre et de la lecture (lecture offerte quotidienne, lire et faire lire, silence on lit, les activités en BCD)				
Action 2	Enrichir le vocabulaire et permettre une expression correcte (dictée à l'adulte, quoi de neuf, mot du jour, présenter un livre)				
Action 3	Mettre l'étude de la langue au service de la compréhension (code commun en étude de la langue, stratégies de compréhension)				

AXE 2: UN ENVIRONNEMENT SEREIN POUR RENFORCER LA CONFIANCE

Objectif	Mieux connaitre son environnement pour mieux le respecter				
Indicateurs	-Composantes d'EMC travaillées par cohorte -Projets en lien avec l'environnement proche	18/19	19/20	20/21	21/22
Action 1	Développer une attitude de jeune citoyen (parcours citoyen, les filières de recyclage, la sécurité)				
Action 2	Exploiter l'environnement de l'école pour les apprentissages (jardin, quartier, orientation)				

Moyens déjà programmés pour la mise en œuvre du parcours citoyen :

- Education au développement durable : World Clean Up Day, recyclage, Terre des Hommes, Resto du Cœur (toutes les classes)
- Semaine de lutte contre le harcèlement à l'école du 05 au 09 novembre 2018 (toutes les classes)
- Commémoration du 11 novembre (CM2)
- Sécurité routière avec l'intervention des gendarmes (CM2) et l'Auto-école Loll (cycle 2)
- IPS avec l'intervention de la Croix Rouge (CM2)

Le travail initié dans le cadre de la lutte contre le harcèlement à l'école est déjà très positif. Les élèves sont sensibles et réceptifs au sujet.

Suite aux difficultés rencontrés aux abords des écoles, M. Beltran propose une réflexion autour de la création d'une charte à destination des élèves (piétons, usagers de trottinettes, cyclistes).

AXE 3: UNE ECOLE INCLUSIVE POUR LA REUSSITE DE TOUS

Objectif	Coopérer pour favoriser la réussite scolaire				
Indicateur	-Nombre de projets coopératifs mis en œuvre -Nombre d'outils « école » -Participation des parents à la vie de l'école (élections, réunions, rencontres, accompagnateurs)	18/19	19/20	20/21	21/22
Action 1	Permettre à tous les élèves de s'engager dans un projet collectif pour mieux vivre ensemble et mieux apprendre ensemble (classes de découvertes, liaisons, ateliers sciences)				
Action 2	Enrichir les pratiques professionnelles par la collaboration intra-cycle et inter- cycles (programmations/progressions, décloisonnement/échange de service, harmonisation des pratiques : présentation des cahiers)				
Action 3	Permettre aux parents de mieux comprendre l'École (intervention partenaires, points parents, communication)				

6.3 Les projets spécifiques :

a) Classe de découverte à Neuwiller les Saverne :

Lieu : Centre Ethic'étape : centre d'éducation à l'environnement

Date: du 12 au 14 novembre

Classes concernées : CM1-CM2 mono Mme Baudot et CM1-CM2 mono Mme Koerber

Mmes Baudot et Koerber souhaitent créer un spectacle durant l'année scolaire avec leurs élèves. La thématique du spectacle est en lien avec le développement durable (cf. projet d'école).

Elles ont souhaité partir en classe de découverte pour fédérer les deux classes et le centre Ethiq'étape propose des activités d'initiation au théâtre et au chant ce qui permet d'initier le projet « spectacle ». Le spectacle sera présenté :

- aux parents à la fin de l'année scolaire et en parallèle,
- à la Comète à Hésingue dans le cadre du projet de partenariat avec l'école de comédie musicale.

Cout du séjour :

	Montant
3 jours et 2 nuits 130 € par élève et 73€ par accompagnateur	6776,00 €
adhésion	30,00 €
Transport	980,00€
TOTAL	7726,00 €

Financement:

Reste à financer	3745,00 €
Participation des familles 65€ par élève	3315,00€
Subvention Crédit Mutuel	666,00€
Subvention conseil départemental	0,00€
Cout du séjour	7726,00€

b) Classe de découverte à Stosswihr :

Lieu : Centre PEP « La Roche » : centre d'éducation à l'environnement et d'apprentissage de l'allemand

Date: du 12 au 17 mai

Classe concernée : CE2-CM1 mono de Mme Frey

Les objectifs de la classe de découverte sont multiples et répondent aux objectifs du projet d'école (éducation au développement durable):

- favoriser l'apprentissage du vivre ensemble,
- permettre aux élèves de découvrir de nouveaux apprentissages de façon expérimentale et ludique,
- allemand: utiliser des sturctures linguistiques pour communiquer,
- sciences : thématique de l'eau.

Cout du séjour :

	Montant
59€ par jour et par élève Hébergement + pension complète Encadrement : un éducateur	
environnement et un enseignant Matériel pédagogique	8112,50 €
1 animateur vie quotidienne pour 2 classes	

Financement:

Vente de gâteaux	473,00€
Participation des familles 120€ par élève	3120,00€
Subvention Crédit Mutuel	333,00€
Subvention conseil départemental 10€ par nuitée par élève	1300,00€
Cout du séjour	8112,50€

Soldes des séjours :

Une demande de subvention « mairie » est en cours. M. Gasser et Mme Stimpfling indiquent que la mairie subventionnera les séjours et que la décision sera prise lors du prochain conseil municipal le 08 novembre. L'école remercie la municipalité.

La coopérative scolaire financera le reste du solde.

c) Financement des autres projets et sorties :

La coopérative scolaire met en œuvre des actions pour réduire la participation des familles lors de projets et sorties. Comme les années précédentes, la participation financière des familles sera limitée à 3€ maximum par sortie et par élève.

d) Enseignement de la natation

Classes concernées : CP, CE1 et certains CE2 du 07 janvier au 04 avril, soit 11 séances.

Créneau	Classe	Enseignant	Effectif		Accompagnateurs
	CE1 mono	Camille Zielinski	20		Véronique Flores Katia Lorenzelli Christelle Hostettler Alicja Zevenhuizen
Lundi 9h10-9h50	CE1-CE2 mono	Laetitia Flaud	CE1 : 6 CE2 : 17 Total : 23	89 élèves 4 enseignantes 4 accompagnateurs	
	CP bi	Valérie Keller	23	97 personnes	
	CE1 bi	Céline Muller	23		
	CE2 bi	Inès Bouhabila	23	50 élèves	
Jeudi 14h30-15h10	CP mono	Nesrin Schwaller	27	2 enseignantes 2 accompagnateurs 54 personnes	Laetitia Greiner Thomas Lefebvre

Mme Roch remercie la municipalité qui a accepté de financer les séances de natation pour une classe supplémentaire par rapport aux années précédentes.

Mme Faudot demande s'il est possible de connaître les dates des formations natation qui sont dispensées dans d'autres circonscriptions. Mme Roch indique que cette demande a été relayée, par les directeurs lors d'une réunion « directeurs », auprès du conseiller pédagogique en sport responsable de la formation. Les dates de formation, une fois connues, seront communiquées par le biais du cahier de liaison (communication fin juin pour des formations début septembre).

e) Les photos de classe :

Photographe retenu : Studio Philippe de Mulhouse

Dates : 21 et 22 mars 2019 et début d'année pour 2019-2020

Les modalités et tarifs sont identiques aux années précédentes.

Produits	Tarifs
Photo classique 18 x 25 cm	
Photo panoramique 15 x 60 cm	7€
Kit sans photo de groupe -une planche de 6 photos d'identité, -une planche avec 2 photos 6,5 x 8,5 cm et 1 photo 9 x 13 cm, -une photo 13 cm x 18 cm,	7€
Pochette : kit + photo classique	12 €
Pochette : kit + photo panoramique	13 €

7 Association de parents :

Intervention des représentants de parents d'élèves :

Les représentants de parents ont initié un travail de réflexion quant à la possibilité de la création d'une association de parents d'élèves.

La mise en place d'une association permettrait d'aider et de soutenir la réalisation de projets à l'école (aide logistique et financière) et d'accompagner la coopérative scolaire mais sans s'y substituer : il s'agirait d'un complément.

Les représentants de parents se réuniront lundi 15 novembre en assemblée générale constitutive.

M. Grienenberger remercie les parents qui se sont mobilisés, et remercie également la municipalité pour sa collaboration.

Mme Roch salue l'initiative des représentants de parents.

Prochains conseils d'école :

- jeudi 28 février 2019
- mardi 11 juin 2018

La directrice remercie l'ensemble des membres pour son attention et lève la séance à 20h10.

Les secrétaires de séances,

Mme Zielinski

Mme Burgos

La Présidente,

Mme Roch